

**Publicité préalable à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine public de la Ville d'Audincourt**  
**Construction et exploitation de trois pistes de padel semi-couvertes**

### **1.1 Contexte**

La ville d'Audincourt a été sollicitée par une entreprise privée souhaitant construire et exploiter 3 pistes de padel semi-couvertes dans le cadre d'une procédure de manifestation d'intérêt spontanée.

A ce titre, le conseil municipal a approuvé en date du 31 mars 2025 le principe d'un bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de trois pistes de padel semi-couvertes à proximité des courts de tennis au sein du stade des Cantons.

Le conseil municipal a également approuvé le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt à cet effet.

### **1.2 Montage contractuel envisagé**

Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de la procédure de sélection prévue à l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques et donnera lieu à l'issue de la procédure à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) entre la commune et le porteur de projet retenu.

Le présent avis de publicité a pour objet de nous assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

### **1.3 Caractéristiques du domaine mis à disposition**

Stade de Tennis Rue des Cantons.

Emprise d'un terrain de tennis.

### **1.4 Nature de l'occupation proposée**

Le projet vise la construction et exploitation de trois pistes de padel semi-couvertes.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif principal de répondre à un besoin identifié par le porteur de projet.

Toutefois, afin que le projet soit cohérent avec les différentes activités proposées sur le territoire, la Ville accorde de l'importance à ce que le futur lauréat travaille de concert avec le Stade Audincourtois Tennis pour que le projet prenne toute sa place au sein du stade des Cantons.

L'occupant assumera la maîtrise d'ouvrage des travaux qu'il réalisera pour les besoins exclusifs de son activité, et supportera toutes les charges liées à l'entretien, à la maintenance et à l'exploitation du site.

### **1.5 Modalité de la manifestation d'intérêt**

Tout opérateur porteur d'un projet concurrent, visant la construction et exploitation de trois pistes de padel semi-couvertes, peut manifester son intérêt dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication soit jusqu'au **28/04/2025 avant 12h00**.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un courrier de présentation du candidat, comportant ses références ou expériences professionnelles pour des activités de même nature ;
- Une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis accompagné du montage financier du projet dans sa totalité (descriptif technique et chiffrage à l'appui) ;
- Une description détaillée du fonctionnement de l'équipement (public autorisé, tarifs pratiqués, horaire d'ouverture)

-Un calendrier possible de réalisation,

-Un extrait Kbis du candidat

L'attention des candidats est attirée sur les caractéristiques de la manifestation d'intérêt concurrente qui doit constituer une réelle proposition permettant la construction et exploitation de trois pistes de padel semi-couvertes.

Les propositions qui ne respecteraient pas ces exigences seront considérées comme incomplètes.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de manifestation mentionnée ci-dessus, la Ville d'Audincourt pourra conclure avec l'entreprise privée à l'origine de la sollicitation un BEA.

Dans l'hypothèse où des opérateurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP. Les candidats seront alors invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le Règlement de la Consultation et le cahier des charges. Le dossier de Consultation et le cahier des charges seront transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Les candidatures peuvent être transmises par dépôt papier (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Audincourt- 8 Avenue Aristide Briand- 25400 Audincourt.

Elles peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : [n.bellem@audincourt](mailto:n.bellem@audincourt)

Date limite de remise des candidatures : 28/04/2025 avant 12h00